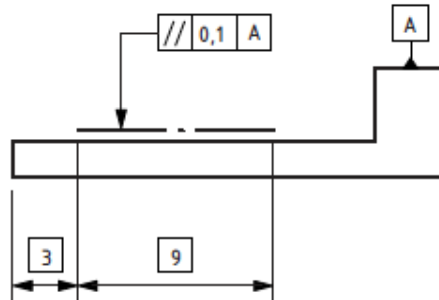


Page 12, 8.1

Supprimer la deuxième phrase après la Figure 21, c'est-à-dire la phrase «Dans le cas de la circularité, la largeur de la zone de tolérance est toujours dans un plan perpendiculaire à l'axe nominal.»

Page 26, 12.2, Figure 53 a)

Remplacer la figure existante par la figure suivante:



Page 41, 18.3, Figure 80

Remplacer le texte sous «Indication et explication» par le texte suivant:

«Pour les deux surfaces cylindrique et conique, toute ligne de circonférence extraite (effective), dans n'importe quelle section droite des surfaces, doit être comprise entre deux cercles coplanaires concentriques ayant une différence de rayons de 0,03.»

Pages 41-42, 18.3, Figure 81 et Figure 82

Inverser l'ordre des figures et déplacer «Définition de la zone de tolérance» avec la figure renumérotée 82 à la fin du 18.3.

Page 42, 18.3, Figure 82

Remplacer le texte sous «Indication et explication» par le texte suivant:

«Toute ligne de circonférence extraite (effective), dans n'importe quelle section droite perpendiculaire à l'axe de la surface conique, doit être contenue entre deux cercles coplanaires concentriques ayant une différence de rayons de 0,1.»

Page 59, 18.10.2, Figure 111 a)

Remplacer la figure existante par la figure suivante.

